

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 23 SEPTEMBRE 2021

## Programme de rénovation énergétique ACTEE

### 49 nouveaux dossiers territoriaux retenus pour un montant d'aides de plus de 16 millions d'euros

Alors que les ultimes appels à projets de la 2<sup>ème</sup> période du programme ACTEE seront lancés dans les semaines à venir, deux nouveaux jurys pilotés par la FNCCR viennent de sélectionner une cinquantaine de projets lauréats.

17 dossiers ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets Charme visant la rénovation énergétique des établissements publics sanitaires et médico-sociaux.

L'appel à projets Merisier a permis de sélectionner 32 dossiers dédiés à la réduction des dépenses énergétiques dans les écoles primaires.

Au total, plus de 200 collectivités et quelque 50 établissements de santé sont concernés par ces deux appels à projets et vont pouvoir bénéficier d'un soutien financier de 16,1 millions d'euros.

#### UN APPUI AUX COLLECTIVITÉS POUR DÉCLENCHER DES TRAVAUX

Le programme national ACTEE, porté par la FNCCR vise à massifier les démarches de rénovation énergétique des bâtiments publics. Ce dispositif original inscrit dans le cadre des CEE\* incite les collectivités et leurs partenaires à dialoguer et à se regrouper afin de candidater aux appels à projets thématiques. Les meilleurs dossiers peuvent ainsi obtenir d'importantes aides financières pour déclencher des projets de rénovation. Ainsi, le programme ACTEE participe au financement des études, à l'accompagnement, à l'animation et au suivi des travaux de rénovation énergétique.

Les lauréats s'engagent à réaliser, d'ici septembre 2023, quatre grands types d'actions aidées :

- Recruter des économes de flux (experts en énergie) pour assurer le montage et le suivi technique, juridique et financier des projets ;
- Acquérir et utiliser des outils et logiciels pour améliorer le suivi des données bâtementaires, notamment les consommations d'énergie en vue d'optimisations ;
- Réaliser des études et des audits pour connaître leurs parcs et établir une stratégie d'action ;
- Lancer des opérations de maîtrise d'œuvre.

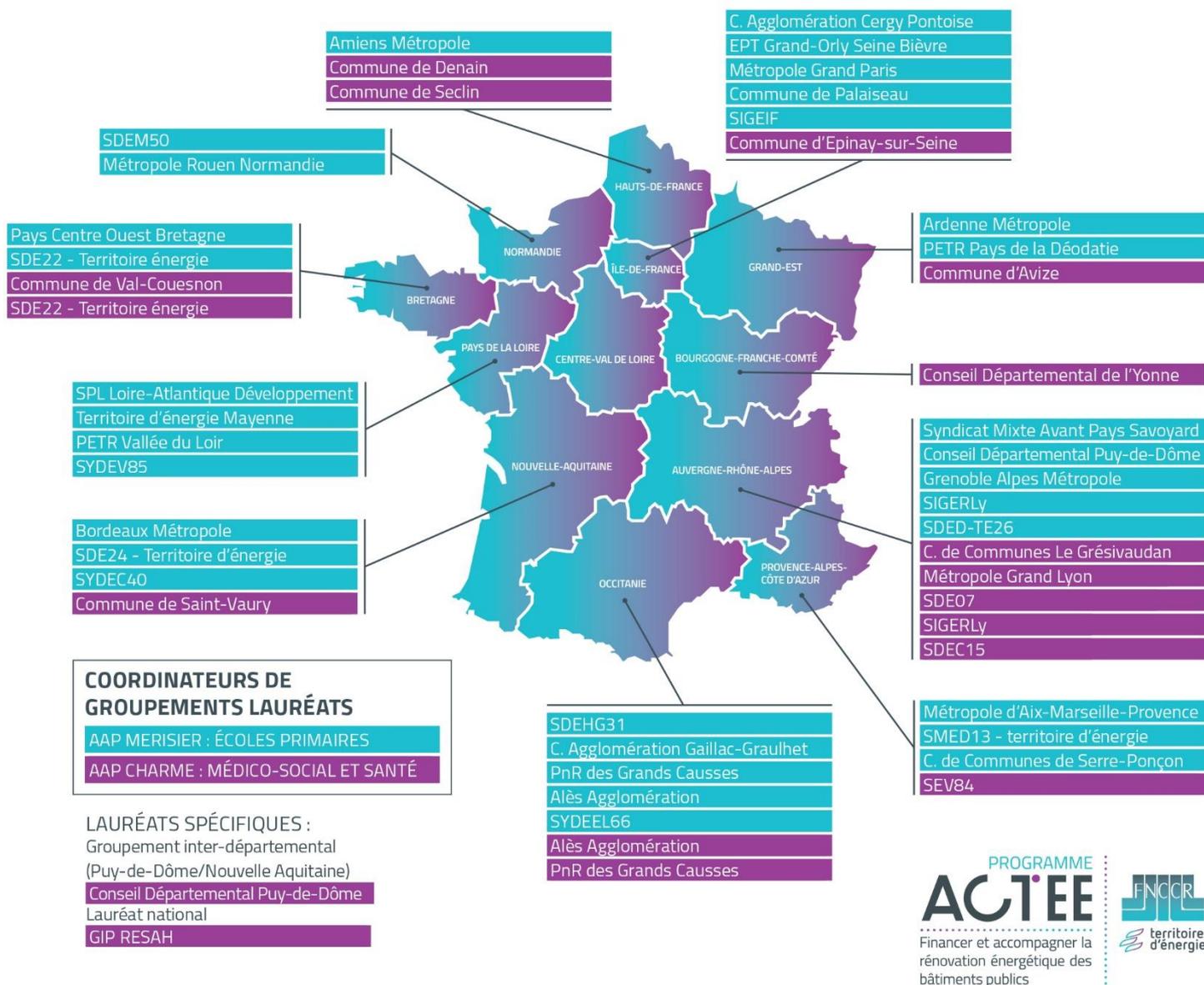
Les lauréats sont également encouragés dans les démarches de sensibilisation à la transition énergétique auprès des usagers des bâtiments et des gestionnaires.

**Contact presse :** Alexandre ALLION (06 26 41 64 91 / [a.allion@fnccr.asso.fr](mailto:a.allion@fnccr.asso.fr))

\*Certificats d'économie d'énergie

# NOUVEAUX LAURÉATS DU PROGRAMME ACTEE

SEPTEMBRE 2021



Le programme ACTEE s'inscrit dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie avec le soutien du ministère de la Transition écologique. 12 fournisseurs d'énergie contribuent au dispositif :



**La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR – Territoire d'énergie)** est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.